



Commune de Cologny

Dans sa séance du 30 septembre 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

le Conseil municipal décide à l'unanimité (19 voix)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réhabilitation de 2 002 000 F destiné à la réalisation des travaux d'assainissement du quartier du Coq-d'Inde – étape 2 – tronçon DP Fourches – route Jean-Jacques Rigaud (partie publique).
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de 2 002 000 F, au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 17 novembre 2021.

Cologny, le 8 octobre 2021

Le Président du Conseil municipal :

Kurt MÄDER